

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 28 juin, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en salle du conseil, en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire en date du vendredi 21 juin 2024.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BEAUSOLEIL Marc - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M^{me} ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M^{me} JEAN Pascale - M. PERESSE Sébastien - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan

Étaient absents – excusés :

M^{me} PERRONIN Maryse (procuration donnée à M^{me} HILLERE Maryvonne) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) - M^{me} SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M^{me} SIMONET Catherine) - M^{me} ROCHE Valérie (procuration donnée à M^{me} POUMEROL Caroline) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique)

Était absent :

M. RAVET Serge

M^{me} Pascale JEAN a été élue secrétaire de séance.

DCM 2024-03-41 : PROGRAMME OPAH - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Après avoir rappelé qu'un programme OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) avait été engagé sur le territoire du Pays de Saint-Eloy et plus particulièrement sur le périmètre de revitalisation urbaine de la ville de Saint-Eloy-les-Mines,

Après avoir rappelé :

- En premier lieu, qu'une convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signée le 18 octobre 2016 entre l'Etat, le Département, les bailleurs sociaux, la Commune de Saint-Eloy-les-Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, définissant notamment le programme et les modalités de financement des travaux d'amélioration des logements concernés par le dispositif OPAH,
- En second lieu, qu'un avenant N°1 à cette convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signé le 27 août 2018,

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal, par une délibération en date du 19 décembre 2016, avait approuvé le règlement d'attribution des aides OPAH et par une délibération en date du 15 novembre 2018 les modifications résultant de l'avenant N°1 à la convention de revitalisation, Monsieur Anthony PALERMO, Maire, rend compte de l'état d'avancement du programme OPAH et propose au Conseil Municipal le versement des subventions accordées pour les dossiers pour lesquels les travaux sont achevés conformément aux dossiers initiaux de demandes de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

1. Autoriser le versement des subventions suivantes :
 - 1.1. Mme Claudine AMOUROUX
Adresse du projet : 10 rue des Chapounes 63700 Saint-Eloy-les-Mines
Montant de la subvention : 2 494 €
2. Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,



Anthony Palermo

